**Promotion des droits de l’homme par le sport et l’idéal olympique**

**Questionnaire**

*Dans le cadre des consultations menées par le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme avec les* ***États,*** *les* ***organisations internationales et régionales,*** *les* ***institutions nationales de défense des droits de l’homme,*** *les* ***organisations de la société civile et*** *les* ***autres parties prenantes****, en vue de préparer une étude sur les possibilités d’utiliser le sport et l’idéal olympique pour promouvoir les droits de l’homme pour tous et pour renforcer le respect universel des droits de l’homme, conformément à la résolution 24/1 du Conseil des droits de l’homme.*

**Contexte**

Dans sa résolution 24/1 du 26 septembre 2013, le Conseil des droits de l’homme demande au Comité consultatif d’élaborer une étude sur les possibilités d’utiliser le sport et l’idéal olympique pour promouvoir les droits de l’homme pour tous et pour renforcer le respect universel des droits de l’homme, en gardant à l’esprit à la fois la valeur des principes pertinents consacrés par la Charte olympique et la valeur d’exemple du sport, et de présenter un rapport intérimaire sur cette question avant la vingt septième session du Conseil des droits de l’homme (septembre 2014).

À sa deuxième session en février 2014, le Comité consultatif a décidé constituer un groupe de rédaction[[1]](#footnote-2) chargé de la préparation de cette étude. Le groupe de rédaction présentera un projet de rapport intérimaire au Comité consultatif avant sa treizième session (août 2014), en vue de le présenter au Conseil des droits de l’homme en septembre 2014.

Il est aussi demandé au Comité consultatif de solliciter les vues et les contributions des États Membres de l’Organisation des Nations Unies, des organisations internationales et régionales, des institutions nationales de défense des droits de l’homme, des organisations de la société civile et des autres parties prenantes à cet égard. Le groupe de rédaction a ainsi élaboré le questionnaire ci-dessous. Les répondants sont invités à répondre uniquement aux questions qui leur sont applicables.

**Questionnaire**

1. Comment le sport est-il utilisé dans votre pays pour promouvoir les droits de l'homme ? Quelles sont les meilleures pratiques appliquées?

 Le sport est utilisé à plusieurs niveaux en Côte d’ Ivoire. Les organisations de la société civile telles que «  Foot attitude » organise des caravane de sensibilisation des enfants aux valeurs du sport. La fédération de judo aussi utilise le judo et l’éducation des enfants pour leur faire passer les valeurs de cette discipline qui concoure au respect des droits d’autrui.

1. Quelles sont les possibilités d'utiliser le sport et l'idéal olympique à renforcer le respect des droits de l'homme ?
2. le sport est utilisé en Côte d’Ivoire pour promouvoir l’accès des jeunes femmes et hommes à l’emploi à travers l’organisation d’atelier de formation des jeunes déscolarisés aux métiers relatifs au sport tel que la confection des maillots, des ballons de sport, l’organisation des événement sportifs, le management des événement sportifs en collaboration avec la CONFEGES. A l’occasion de l’organisation de l’Afro basket le Ministère de la Promotion de la Jeunesse des Sports et des Loisirs à mobilisé plusieurs jeunes volontaires afin de les former aux valeurs du bénévolat et du volontariat. Ils ont ensuite aidé à organiser l’événement et à accompagner les joueurs. Cet événement a renforcé la cohésion sociale et le processus de réconciliation. Des parcours de santé sont organisés chaque semaine par la Direction des Sport de Masse pour promouvoir le droit à la santé, le Football, le Maracana et le Basketball sont organisés pour une insertion sociale des jeunes en difficulté.
3. Quels sont les sports pratiqués dans votre pays et dans quelle mesure sont-ils inclusifs (par ex. des femmes, des jeunes, des groupes vulnérables, etc.)?

- Plusieurs sports sont pratiqués en Côte d’Ivoire à savoir les sports collectifs et les sports individuels. La plus part de ces sports sont pratiqués aussi bien par les femmes que les hommes. La Médailléé d’argent mondiale d’athlétisme aux jeux olympiques de est d’ailleurs une femme appelée Murielle Ahouré. De plus, la finale de Basket ball féminin junior des jeux de la francophonie 2013 à Nice à été remporté par l’équipe féminine de Basket de Côte d’Ivoire. Il existe aussi d’autres disciplines telles que le Karaté, le Handball, le volleyball, le sport des sourds ( à ce sujet la Côte d’Ivoire prépare pour décembre 2014 la première CAN des sourds à Abidjan), la Gymnastique, le Body bulding, le Sport paralympic, la Natation, le Rugby, la pétanque, la lutte, le pentathlon moderne, l’Escrime, le Golf, le Canoe Kayak, la Boxe, le Ténis, etc.. Toutes ces disciplines contribuent chacune à sa manière à promouvoir le respect des valeurs qui tienne compte de la dignité humaine.

4. De quelle manière le sport et l'idéal olympique peuvent-ils devenir un moyen :

a) pour faire avancer la cause de la paix?

-Il faut enseigner la valeur du sport et l’idéal olympique aux jeunes ainsi qu’à toutes les populations à travers des vastes campagnes de communication, à travers un plaidoyer auprès des pays telle que la diplomatie sportive pour concilier les pays en conflit, exigé que les pays soient en conformité avec ces principes et valeurs avant de leur accorder l’organisation de grands d’événements sportifs. Utiliser la pression du respect de ces valeurs au niveau international avant d’accorder les financements aux pays (l’aide au développement).

b) pour promouvoir le développement? Construction d’infrastructures, organisation d’événements sportifs de haut niveau, le Sport peut contribuer à l’éducation des jeunes, c’est d’ailleurs pour cela que la Côte D’ivoire est en train de construire un lycée sportif à Bouaké afin de permettre aux jeunes d’allier leur passion à l’éducation. Le sport peut aussi servir à faire de la communication sur les droits de la femme à l’occasion des grands événements à l’instar de la campagne « protège the gool » organisée par ONUSIDA dans le cadre de la réalisation des OMD.

c) pour lutter contre toutes les formes de discrimination? Le sport n’a pas de couleur, ainsi n’importe qui peut le pratiquer à condition de le vouloir, ainsi il fait tomber les barrières sociales et culturelles. Ils uni ceux qui le pratiquent ainsi que les spectateurs sans tenir compte de leurs origines ou conditions sociales. Il contribue plutôt à rapprocher les hommes et les femmes et favorise la compréhension mutuelle qui est source de cohésion sociale.

5. Quels types de défis sont confrontés dans la promotion des droits humains à travers le sport et l'idéal olympique?

Plusieurs défis à savoir,

- l’abandon des études au profit de sa passion qui est le sport si l’adolescent n’est bien encadré ; ----l’immigration dans des conditions affreuses à la recherche de meilleur club pour réaliser leur rêve de devenir des internationaux. Cela favorise la traite des enfants dans les pays sous développés. Souvent, sous le couvert de trouver un Club aux enfants qui rêvent de jouer dans des pays qui puissent leur assurer un meilleur traitement, les adolescents sont victimes de trafiques d’individus véreux qui leur promettent le rêve et les abandonnent ensuite dans des pays limitrophes après leur avoir pris leurs économies, ou s’ils parviennent quand même à franchir la porte du pays ou ils souhaitent immigrer, ils sont souvent piégé par le manque de papier qui les emmènent à vivre en Clandestins ;

-le dopage qui peut porter une atteinte à la santé de l’athlète ;

- la fraude sur l’identité, pour certains jeunes qui ont déjà dépassé l’âge mais triche pour se faire admettre dans les sélections ;

-une insuffisance de politiques de promotion de la participation de la femme au sport;

-certains clichés existent encore quand à l’accès de la femme à des disciplines souvent vues comme réservées aux seuls hommes ;

- souvent ont assiste à des actes de racisme dans le milieu du sport ;

-le dopage ; et le manque d’infrastructure dans certains pays qui ne permet pas un accès à la pratique convenable du sport dans les pays en développement.

6. Comment les médias peuvent-ils contribuer à la promotion des droits de l’homme à travers le sport et l'idéal olympique?

Les media ont un grand rôle à jouer car leur impact est grand sur les populations. Ils peuvent servir de canal pour faire de la sensibilisation sur les maux et les dangers des fléaux qui menacent les sportifs.

 Ils peuvent aider à éduquer les populations aux changements de comportement et au respect des droits de l’homme, les grands événements peuvent être des moments de communication intense sur l’image des pays en relation avec le respect des droits de l’homme. On a vu que la Russie a reculé sur la question des droits des hommo sexuels à l’occasion des dernier jeux d’hiver de Sotchi grâce à la communication des média. Les média ont également permis de dénoncer tous les problèmes environnementaux que les autorités russes ont créés dans le cadre des préparatifs de ces jeux.

**Date limite de soumission des réponses au questionnaire:**

Afin de donner au groupe de rédaction la possibilité de prendre en compte les différentes contributions, toutes les parties sont encouragées à soumettre leurs réponses dès que possible et au plus tard le **11 avril 2014**.

Les réponses peuvent être envoyées par email à l'adresse suivante:

hrcadvisorycommittee@ohchr.org

OU

Secrétariat du Comité consultative du Conseil des droits de l’homme

c/o Mme Meena Ramkaun

Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme,

Palais Wilson, Bureau 4-060, Office des Nations Unies à Genève,

Fax: +41 22 917 9011,

CH-1211 Genève 10, Suisse

Merci pour votre contribution.

Pour plus d'informations sur le mandat du Comité consultatif:

<http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/AdvisoryCommittee/Pages/HRCACIndex.aspx>

1. A/HRC/AC/12/L.4 [↑](#footnote-ref-2)